Par m. moreau
chir. à Bar-le-duc

Observation sur un Ulcère considérable et très ancien, guéri par la déviation du Tibia

Le vingt cinq Juin dernier, le Nommé Marchal, âgé de vingt ans, fils d'un des Admodiateurs de Mr le Comte Delavaux, vint a Bar, pour se faire guérir d'un Ulcère très étendu, avec carie du tibia, qu'il portoit a la Jambe gauche, depuis environ trois ans.

Je ne m'amuserai pas a décrire la forme, l'étendue, la qualité des chairs, et de la matière de l'Ulcère. Je dirai seulement, qu'il présentoit l'aspect le plus hideux, et que le Jeune homme avoit la figure pâle, Jaune, plombée; etoit maigre, décharné, avoit le maintien ainsi que l'oeil, triste et languissant. la Bouche mauvaise, point d'appétit. Enfin tout annonçoit chez lui, une dépravation dans la machine qui tendoit a sa destruction.

Je fis toutes les recherches possibles, pour m'assurer si cette maladie ne tiroit pas son principe de quelque vice d'un

caractere connu je ne pus en decouvrir aucune trace, de sorte que je restai presque persuadé, que l'alteration des humeurs, n'avoit été chez lui, que la suite de la resorption des matieres, qui abreuvoient le tissu de la Jambe, ainsi que la surface de l'Ulcere: Mais que la maladie dependit d'une cause locale ou non, il n'en falloit pas moins enlever la Carie pour la guerir. C'est aussi ce que je fis, par la methode consignée dans mon memoire.

Cette Carie n'attaquoit que la Substance compacte de l'os, elle occupoit presque la moitié de l'etendüe de sa face interne et externe, dans l'endroit le plus affecté, elle penetroit a peu près a la moitié de l'epaisseur de l'os, a compter depuis sa surface externe jusqu'au Canal medullaire.

Je n'enlevai aucune parcelle de Chair, pas même celle qui etoit pourrie, les lambeaux furent rappliqués le plus exactement possible, et la playe seulement recouverte de charpie chargée d'un digestif très simple. Les Chairs qui recouvroient les os cariés, s'y adapterent en très peu de tems. En moins de quinze Jours la surface de la playe fut entierement detergée, et pour abreger un detail qui ne fourniroit aucune instruction, je dirai seulement qu'elle etoit entierement cicatrisée, trois mois aprés l'operation, que la Cicatrice etoit ferme, et la Jambe si peu defigurée, qu'étant couverte d'un bas, elle ne paroissoit en rien differente de l'autre. J'ai cependant exigé de ce Jeune homme, qu'il restat a Bar encore un mois aprés sa guerison, pour être parfaitement assuré de son état. De sorte que quatre mois

après son arrivée, je l'ai renvoyé chez lui bien assuré d'être complètement guéri d'une maladie qui n'auroit pas tardé a le conduire au tombeau. Je crois que j'aurois pu le renvoyer avec la même certitude au bout de quatre semaines, si les chairs n'avoient pas été detruites par les traitemens antérieurs.

Comme il y avoit des signes qui annonçoient trop évidemment une altération dans les humeurs, je n'ai pas cru devoir m'en tenir au traitement local. Les premiers jours de l'opération, le malade fut mis a l'usage des boissons adoucissantes temperantes, je l'ai fait purger aussitot et aussi souvent que je l'ai pu. Après la premiere purgation, je lui ai fait prendre le vin de Bruyere, qui m'avoit singulierement reussi dans le cas qui fait le sujet de l'observation suivante.

Ces remedes internes m'ont paru necessaires; mais seroit-il gueri sans leur secours? on pourroit le croire, car avant qu'il ait été purgé, il n'avoit pris des boissons qui n'avoient pas un caractere dépuratif décidé, et cependant sa playe qui étoit totalement changée de nature, annonçoit devoir se guerir comme une playe simple; de sorte qu'on pourroit présumer que, la réruption des matieres fétides, qui entretenoient l'altération des humeurs, n'ayant plus lieu, l'effort de la nature auroit été suffisant pour expulser les humeurs altérées et donner une meilleure qualité au reste. J'ai plusieurs faits qui m'autorisent a penser ainsi. Au reste quoi qu'il en soit, il est toujours bon dans le traitement des maladies, de chercher a connoître ce qu'on doit a la Nature et aux remedes, pour ne pas tomber dans le préjugé, malheureusement trop vulgaire, qui attribue la cure de bien des maux a de prétendus spécifiques qui souvent n'ont mérité le titre, que parceque ces maux se sont gueris pendant leur administration.

D'après l'etat du malade, il auroit paru prudent de faire précéder l'opération par un

n:° 33.

traitement propre a diminuer la Cacochimie des humeurs, mais dans tous les cas ou il n'y a pas un Vice caracterisé comme le verolique, le scorbutique &c.a J'ai éprouvé que les moyens n'etoient d'aucuns secours. La Carie qui abreuve les Chairs les epanche dans le sang procure tout le mal, le seul moyen de le faire cesser est d'en tarir la source, sans quoi il n'y a pas de mieux a attendre.

Les expressions, des quelles je me suis servi de Décariation, décarié, n'etant pas usitées; je dois rendre compte des motifs qui me les ont fait mettre en usage.

Il me paroit qu'une operation nouvelle comme celle cy, doit être désignée par une expression qui en donne une idée juste qu'on ne puisse appliquer a aucune autre.

Or, on doit naturellement entendre par décariation l'opération par la quelle on enleve la carie. Les autres moyens qu'on a mis en usage ne pourroient mériter ce nom. Car les médicaments, les caustiques ne l'enlevoient pas, ils la détruisoient et laissoient a la nature le soin de la détacher. La rugine etoit le seul procedé qui pourroit l'enlever; Mais non seulement il etoit long et douloureux, mais encore impratiquable dans les 19/20.es des cas; d'ailleurs tous les moyens devant être rejettés il est inutil d'en faire mention. Ainsi l'operation que j'ai pratiqué est ~~donc~~ la seule qui merite ce nom.

Je voudrois, +donc que cette opération par la quelle on découvre toute l'etendue d'un os, en détachant les chairs de dessus sans les enlever, et par la quelle on enleve avec ~~l'instrument tranchant~~ toute la carie qui affecte un os, et on recouvre la portion d'os de la quelle on a détaché la carie des lambeaux de chairs, s'apelat décariation. Quand on parleroit d'un os a qui il faudroit faire cette operation, on droit qu'il faut le décarier, comme on droit qu'il a été décarié quand elle auroit été pratiquée.

Le jeune homme etant éloigné de vingt lieues d'ici je n'ai pu le faire voir a M.r Pin; mais M. Manson un des Medecins de notre Ville qui l'a vu, a assuré que ce malade avoit été amplement gueri. J'aurois pu réunir encore d'autres témoignages; Mais je les crois d'autant plus inutiles qu'il ~~ne peut~~ y avoir aucune difficulté de croire ce fait, apres les preuves que j'ai donné d'autres, qui sont plus dans le cas d'exciter l'incredulité. /.